

Délibération n°2022-01-10a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2022 : création du portail territoire – tranche 1

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	66
Pouvoirs	11
Votants	77

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} mars 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Junisson Mady	à	Michèle Valibus	Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo
Mouty Samuel	à	Pierre Chevalier	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Saugeras Michel ; Sénéjoux Jacques ; Soulier Jean-Marc ; Urbain Jean-Yves ;

Le président explique que dans le cadre de sa stratégie de communication, la collectivité doit se doter d'un outil numérique de communication permettant de valoriser l'intercommunalité, les communes et le territoire. Cet outil sera le Portail Territoire qui permettra d'informatiser l'EPCI et les communes d'un site internet et de rendre le territoire attractif.

Haute-Corrèze Communauté a donc pour projet de créer un outil mettant en valeur la Haute-Corrèze et de dématérialiser des opérations.

Le coût de cette opération s'élève à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	40 000 €	40% (Plafonné à 100 000 €)
MASSIF CENTRAL	50 000 €	42%
SOUS TOTAL Subventions	90 000 €	75%
Participation du demandeur : Autofinancement	30 000 €	25%
TOTAL	120 000 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création du portail territoire, pour un montant de 120 000€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 40 000€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 mars 2022

Le président,
Pierre Chevalier

